ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.
Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Lundi 22 Octobre 2018

Présents : M. GILLES (Président). Mmes GUEGAN, TETON. M. CHAUMARD, YUSTE.

SECTEUR COUPE

NOTE AUX CLUBS EVOLUANT EN COUPE LE 28/10/2018

Les rencontres éventuellement remises à cette date, devront impérativement se dérouler le **Jeudi 1er Novembre.**

GRAND VAUCLUSE

Le match n° 52661.1 : **PROVENCE RC / ISLE FC** du 28/10 est avancé au **Samedi 27/10 à 20h00.**
Accord des clubs.